



## **LETTRE DE MISSION DES COORDONNATEURS NATIONAUX DE LA COMIFAC**

### **1. Conseiller les décideurs nationaux (Gouvernement, Parlement, autres grandes institutions étatiques).**

A ce titre, ils doivent :

- Mettre à la disposition du Ministre en charge des forêts des analyses et des propositions par rapport au processus COMIFAC ;
- Donner des informations et des explications sur le processus COMIFAC et les raisons de l'adhésion du Pays au dit processus aux différents Ministères, chambres du Parlement et autres grandes institutions étatiques.

### **2. Coordonner la mise en œuvre du plan de convergence COMIFAC au niveau national et en assurer le suivi tant au niveau national que sous régional.**

Et à ce titre, ils devront :

- S'informer et porter à la connaissance du Ministre en charge des forêts et de la COMIFAC, toutes les actions menées en rapport avec le Plan de convergence de la COMIFAC au niveau national et sous régional ;
- Initier, promouvoir et entretenir des concertations avec les partenaires au développement dans le cadre de la mise en œuvre de la composante nationale du Plan de convergence COMIFAC ;
- Veiller à l'implication de toutes les parties prenantes notamment la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement à la mise en œuvre de la composante nationale du Plan de Convergence, notamment par la tenue d'ateliers d'informations périodiques ;
- Développer les relations de collaboration avec les autres Ministères concernés par le processus COMIFAC (Finances et Budget, Agriculture, Environnement, Recherche scientifique, Administration du Territoire, Plan, etc.) ;
- Appuyer l'organisation des fora nationaux à travers la participation aux concertations, les propositions des thématiques à débattre et la transmission des principales conclusions au Ministre en charge des forêts et au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

### **3. Représenter le Secrétariat Exécutif**

Et à ce titre, ils sont chargés de :

- Représenter le SE au niveau national ;
- Renforcer, si nécessaire, la délégation du SE aux rencontres nationales, sous-régionales et internationales ;
- Représenter, en cas de besoin, le SE aux rencontres nationales, sous-régionales et internationales.

### **4. Servir de relais entre le SE et les pays membres**

Et à ce titre, ils devront :

- Mettre à la disposition du SE COMIFAC, les informations, analyses et propositions nationales pertinentes ;
- Communiquer les orientations et préoccupations du Ministre en charge des Forêts au SE ;
- Vulgariser les activités du SE dans les pays membres ;
- Suivre la mise en œuvre des engagements pris par le Pays dans le cadre des missions assignées à la COMIFAC ;
- Jouer le rôle d'interface auprès des Points focaux des grandes conventions internationales concernant le secteur ;
- Sensibiliser l'opinion nationale notamment les futurs gestionnaires des écosystèmes forestiers sur le processus COMIFAC ;
- Communiquer au SE COMIFAC dans des délais raisonnables, l'agenda des rencontres nationales et internationales devant se tenir dans le pays relatives à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- Produire un rapport d'activités trimestriel au Ministre en charge des forêts pour appréciation, puis le transmettre au SE et aux autres parties prenantes ;
- Veiller au paiement régulier des contributions statutaires du pays à la COMIFAC ;
- Contribuer à la rédaction du bulletin d'informations COMIFAC news.

#### **5. Assurer l'interface pour la mise en œuvre du plan de convergence**

Et à ce titre, ils devront :

- Assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre de la composante nationale du plan de convergence entre les ministères et les autres acteurs concernés (société civile, opérateurs économiques, etc.) ;
- Développer les rapports de coopération avec les autres partenaires internationaux de la sous-région ;
- Assurer la mise à jour de la liste des ONG (nationales et internationales) et des associations intervenant dans le secteur forestier.

#### **6. Procéder à l'animation du réseau des Points Focaux**

Et à ce titre, ils devront :

- Définir les thèmes d'échanges du réseau et désigner les modérateurs respectifs ;
- Echanger et capitaliser les expériences, le savoir faire, les bonnes pratiques et les connaissances innovantes ;
- Echanger les approches méthodologiques et stratégiques, entre autres en matière de plaidoyer et de lobbying en faveur du secteur forêt environnement ;
- Contribuer à l'émergence de l'esprit d'équipe ;